



Saint Sever, le 04 mai 2021,

REGLEMENT DES FACTURES PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DEMI-PENSIONNAIRES AU FORFAIT

Madame, Monsieur,

L'établissement vous propose de régler les factures relatives aux frais d'internat et de demi-pension par **prélèvement automatique** sur votre compte bancaire.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

1. **GRATUIT**
2. **SUR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer ou de chèques à faire transiter par l'intermédiaire de vos enfants. Vous êtes sûr de régler votre facture sans risque de retard, même en cas d'empêchement.
3. **SIMPLE** : un échéancier vous sera envoyé à la fin du mois de septembre. Il vous indiquera la date et le montant prévisionnel de chacun des 9 prélèvements (octobre à juin). **Sauf avis contraire de votre part transmis par écrit, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit pour la durée de la scolarité de votre enfant au Collège.**
4. **SOUPLE** : En cas de changement de compte ou d'agence bancaire ou postale, il suffit d'avertir par courrier le service intendance de l'établissement et lui envoyer votre nouveau RIB.

Comment faire ?

Vous devez nous retourner simplement, avec le dossier d'inscription, le **mandat de prélèvement** ci-joint, complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Modalités pratiques :

- ✓ Les prélèvements seront effectués entre le 10 et le 15 de chaque mois, du mois d'octobre 2021 au mois de juin 2022.
- ✓ A la fin de chaque période (en décembre – mars - juin), un ajustement du prélèvement sera effectué afin de tenir compte du montant exact dû pour le trimestre (éventuelles remises d'ordre, attributions d'aides, etc...). Si des trop-perçus sont constatés, ils seront remboursés en lieu et place du prélèvement. Une évolution à la hausse du montant des prélèvements vous sera signifiée par courrier.
- ✓ Chaque trimestre, la facture de pension ou demi-pension sera distribuée à vos enfants. Elle ne constituera pas un appel à paiement mais un document de contrôle et d'information.
- ✓ **Dans le cas où un prélèvement serait rejeté par votre banque, la procédure de prélèvement automatique sera définitivement arrêtée, sauf information contraire de votre part dès le rejet.**

Ce mode de paiement est déconseillé aux familles des élèves boursiers ou susceptibles de le devenir à la rentrée scolaire.

Cette procédure étant facultative, si vous souhaitez ne pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement et de cantine sera exigé dès réception de la facture émise chaque trimestre et remise à votre enfant, par chèques, carte bancaire (télépaiement) ou espèces.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La Gestionnaire,

Morgane BUISSON,

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable CLG DE S.SEVER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent comptable CLG DE S.SEVER.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 10 ESD 657296

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable CLG DE S.SEVER

Adresse : COLLEGE CAP DE GASCOGNE
RUE ST VINCENT DE PAUL

Code postal : 40500

Ville : ST SEVER

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--

							()
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable CLG DE S.SEVER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable CLG DE S.SEVER.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.